

L'Europe au Quotidien : EDUCATION

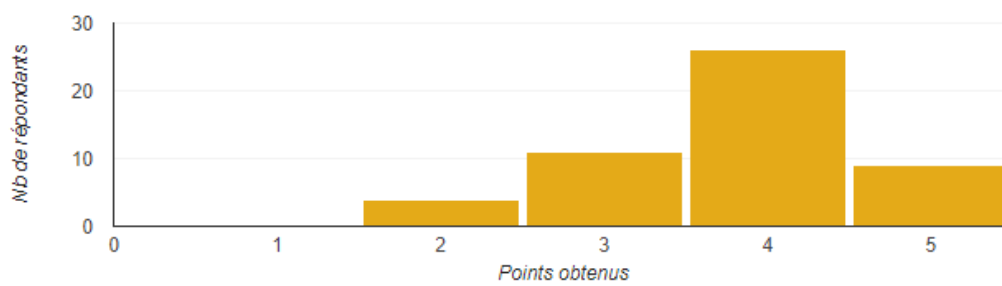


Moyenne
3,8 points sur 5

Médiane
4 points sur 5

Plage
2 – 5 points

Répartition du total des points



Nombre de participants à ce questionnaire

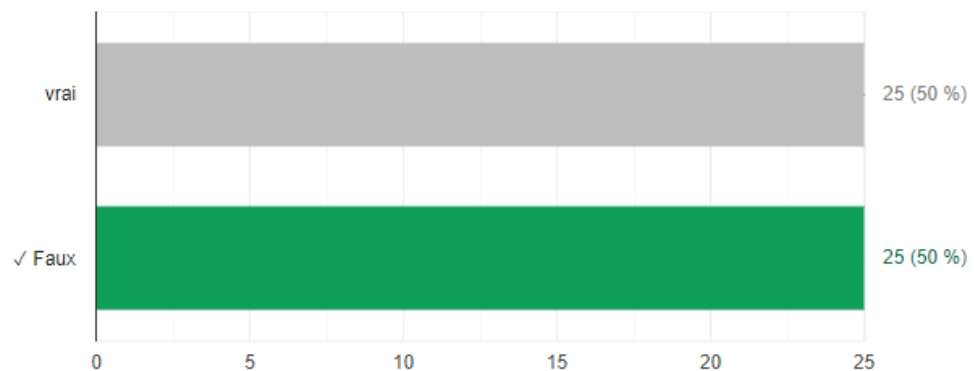
50

Politique éducative



Il existe dans l'Union Européenne une politique éducative commune?

25 réponses correctes sur 50



En retour à cette question, la personne interrogée, recevait cette information.

C'est en effet faux. L'Union européenne n'a pas de "politique éducative commune". Son rôle est au contraire celui de créer une véritable coopération entre les États membres en préservant les prérogatives de chaque État membre en matière du contenu et de l'organisation de ses systèmes d'éducation et de formation. L'action de l'Union dans ce domaine est essentielle car elle peut promouvoir l'identité européenne et offrir davantage de possibilités aux jeunes européens.

Pour favoriser la comparaison des diplômes et la mobilité des étudiants ainsi que l'accès à des emplois dans d'autres pays européens, des cursus universitaires communs en trois niveaux ont été mis en place : c'est le système LMD, pour Licence (Bac +3), Master (Bac +5) et Doctorat (Bac +8)..

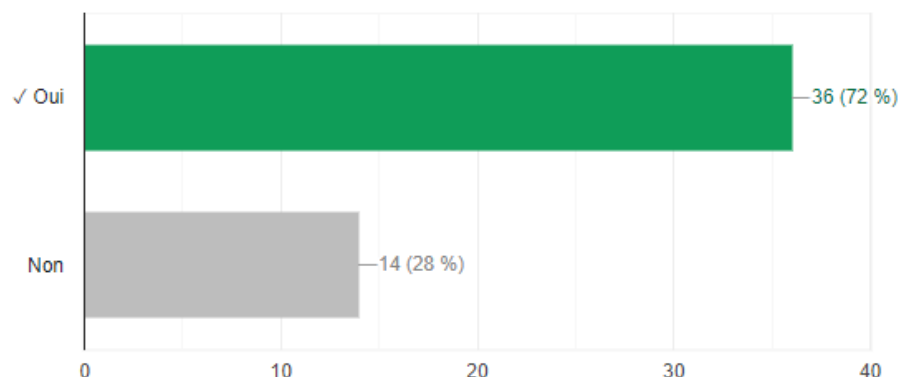
Pour ce questionnaire, c'est cette question qui a généré le plus d'erreurs : 25 bonnes réponses sur 50.

D'Erasmus à Erasmus+



Je ne suis pas étudiant, pour ma formation, puis-je participer à un programme ERASMUS à l'étranger?

36 réponses correctes sur 50



En retour à cette question, la personne interrogée, recevait cette information.

La bonne réponse est OUI. En 1987-88, première année du programme Erasmus, seulement 3 244 étudiants sont partis en échange universitaire dans un autre pays européen. Depuis sa date de création, le nombre de bénéficiaires a considérablement augmenté, du fait que le programme ne s'adresse plus uniquement aux étudiants. Erasmus+, entré en vigueur en 2014, regroupe tous les programmes et dispositifs pour l'éducation, la formation et la jeunesse et s'adresse aussi bien aux étudiants qu'aux apprentis, enseignants, volontaires, animateurs de jeunesse et personnes travaillant dans le domaine du sport.

L'intérêt du programme est de pouvoir séjourner à l'étranger pour renforcer ses compétences, développer un sentiment d'identité européenne et accroître son employabilité.

Quelques chiffres :

- Pour la seule année 2017, Erasmus+ a permis à près de 800 000 personnes d'étudier, de se former ou de faire du volontariat à l'étranger, ce qui représente un record et une augmentation de 10 % par rapport à 2016.

- Le montant des bourses Erasmus varie en fonction des pays de destination. Pour un étudiant français, elles peuvent aller de 150 à 500 euros par mois.

- 34 pays participent au programme Erasmus+ : les 28 États membres de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine, la Norvège, la Serbie et la Turquie.

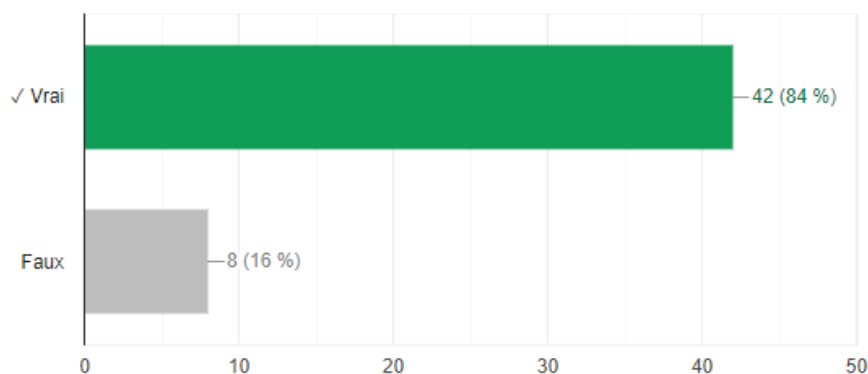
- Début 2019, le Parlement européen a adopté le nouveau programme Erasmus+ 2021-2027. Les eurodéputés ont accepté de tripler le budget consacré au programme pour permettre la participation d'un plus grand nombre de jeunes, en particulier les moins favorisés.

Compétences et qualifications



Il existe une sorte de passeport à l'initiative de l'Union Européenne visant à aider les citoyens à présenter leurs compétences et qualifications de manière claire et logique (notamment auprès des employeurs), et à favoriser la mobilité géographique et professionnelle?

42 réponses correctes sur 50



En retour à cette question, la personne interrogée, recevait cette information.

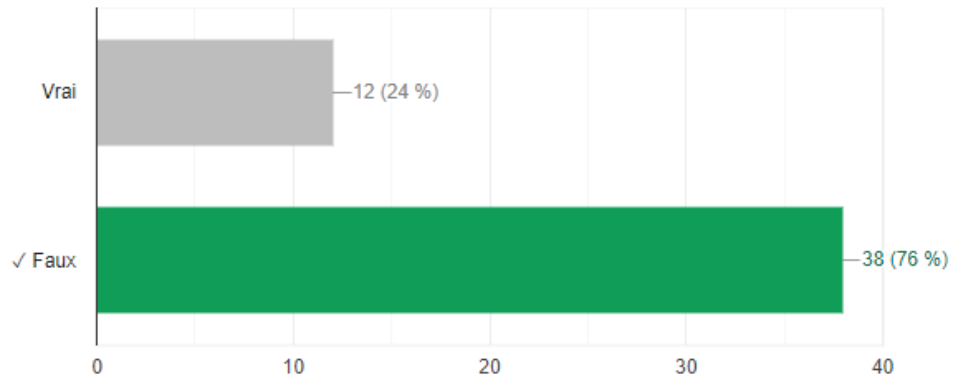
Ce passeport existe. Europass est une sorte de « passeport » qui permet la compréhension des qualifications et des compétences d'une personne par un organisme ou par un employeur d'un autre État membre. Cinq documents sont contenus dans l'Europass : un CV Europass, une description des compétences linguistiques, la présentation des expériences à l'étranger, un document d'information sur le diplôme obtenu et un document qui précise les qualifications professionnelles.

Jeunes et engagement



Je suis jeune et je veux m'engager dans un projet d'intérêt général. Aujourd'hui, je peux le faire grâce au service civique français. je ne peux donc pas le faire à l'étranger ?

38 réponses correctes sur 50



En retour à cette question, la personne interrogée, recevait cette information.

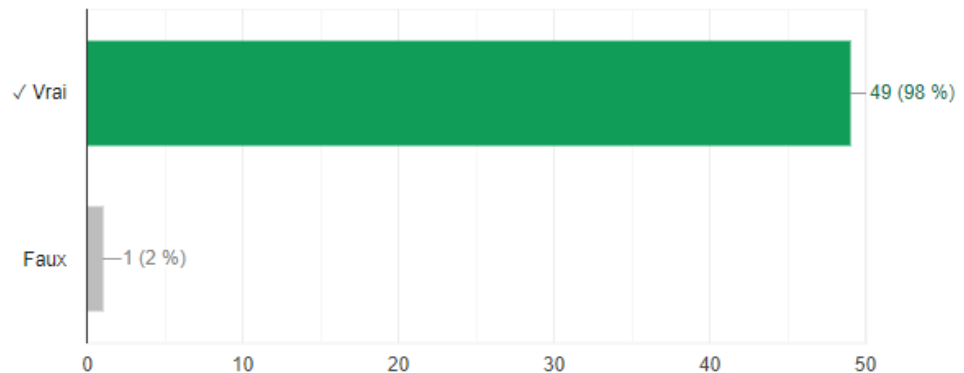
Oui, c'est faux bien sûr, c'est bien possible. Le Corps Européen de Solidarité (CES) – ancien Service Volontaire Européen – offre aux jeunes de 18 à 30 ans la possibilité de séjourner à l'étranger pendant une période de 2 à 12 mois, et de participer en tant que volontaire à un projet d'intérêt général, en France ou à l'étranger. Le CES n'est pas le service civique français: il s'agit d'une possibilité supplémentaire de s'engager dans un projet d'intérêt général.

Universités



Depuis peu, Il existe des alliances entre certaines universités Européennes qui à terme déboucheront vers un diplôme Européen ?

49 réponses correctes sur 50



En retour à cette question, la personne interrogée, recevait cette information.

Et oui, c'est bien vrai, depuis juin 2019, 17 établissements d'enseignement supérieur de toute l'Europe participent aux premières alliances entre «universités européennes». Les universités européennes ont pour objectif de devenir des campus inter-universitaires au sein desquels étudiants, doctorants, personnel universitaire et chercheurs pourront travailler ensemble. Elles mettront en commun leur expertise, leurs plateformes et leurs ressources pour proposer des programmes d'étude ou des modules communs englobant diverses disciplines. Ces programmes seront très souples et devront permettre aux étudiants de personnaliser leur éducation, en choisissant quoi, où et quand étudier et obtenir un diplôme européen.